

EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

26-307

ÉTAT-CIVIL : DÉLÉGATION DE FONCTIONS D'OFFICIER D'ÉTAT CIVIL A MADAME MAGDELEINE VIGIER NÉE GILBERT, CONSEILLÈRE MUNICIPALE DÉLÉGUÉE, POUR LA CÉLÉBRATION D'UN MARIAGE LE 18 JUILLET 2026 À 14 HEURES 30 MINUTES

Le Maire de la Commune de COURNON-D'AUVERGNE,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-18,
- **Vu** le mariage devant être célébré le **18 juillet 2026 à 14 heures 30 minutes** entre les futurs époux Lucas CHARRADE et Emma MAZEAU,
- **Considérant** qu'il est nécessaire de prévoir une délégation à Madame Magdeleine VIGIER née GILBERT, conseillère municipale déléguée, pour permettre la célébration dudit mariage,

ARRETE /

ARTICLE 1ER

Madame Magdeleine VIGIER née GILBERT, conseillère municipale déléguée de COURNON-D'AUVERGNE, est désignée pour remplir les fonctions d'Officier d'État Civil.

ARTICLE 2EME

Cette délégation est consentie pour la célébration du mariage entre Monsieur Lucas CHARRADE et Madame Emma MAZEAU, prévu en la mairie de Cournon-d'Auvergne le 18 juillet 2026 à 14 heures 30 minutes.

ARTICLE 3EME

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Clermont-Ferrand, 6 cours Sablon CS 90129 63033 Clermont-Ferrand Cedex 1, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 4EME

Le présent arrêté sera :

- transmis à l'intéressée,
- transmis à Madame la Préfète du Puy-de-Dôme,
- transmis à Monsieur le Procureur de la République.

Fait à COURNON-D'AUVERGNE, le 26 juin 2026

Certifié exécutoire
Le Maire
Yanik PRIÈRE

